

# AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal **NOVEMBRE 2012**

**La première pierre de l'espace multisports a été symboliquement posée**

**le 27 octobre dernier.**



**N° 15**



De gauche à droite : **Gérard TREMEGE**, Président du Grand Tarbes, **Henri D'ABZAC**, Préfet des Hautes-Pyrénées, **Yannick BOUBÉE**, Maire, **Jean GLAVANY**, Député, Conseiller Général, **Vivianne ARTIGALAS**, Vice-Présidente du Conseil Régional.



## Bulletin d'Information Municipal

Directeur :

**Yannick BOUBÉE**

Rédacteur :

**Maryvonne GARBAYE**

Ont collaboré à ce N°

**Anne-Lise GAILLARD**

**Simone GASQUET**

**Jean-François LOPEZ**

**Stéphane PAHU**

**Bureau d'études TADD**

Impression :

**GRAPHICOM**

**Mairie d'AUREILHAN**

Place François Mitterrand  
BP 40

Tél. : 05 62 38 91 50

Fax : 05 62 38 91 59

mairie.aureilhan@ville-  
aureilhan.fr

# L'Editorial de Yannick BOUBÉE, Maire

L'année s'achève. Une de plus. Aura-t-elle été utile à AUREILHAN ? Oui, sans nul doute puisque deux dossiers importants se sont concrétisés, dossiers sur lesquels l'équipe municipale se mobilise depuis le début du mandat, soit le printemps 2008. Plus de 4 ans de travail constant pour enfin voir aboutir les projets. 4 ans ! Le temps nécessaire pour venir à bout de divers obstacles, pour réunir les indispensables synergies. 4 ans ! Voilà bien un délai qui nous rappelle, si besoin était, les difficultés de l'action publique et la nécessaire humilité qui doit habiter les élus.

4 ans pour convaincre que le Hameau de Joulanes, au sud-est de la Commune, entre Arrious et Centre de Secours des Sapeurs Pompiers, était devenu, pour le moins, une source de mal-vivre. Sans l'aide de l'Etat, nous n'y serions pas parvenus ; ni sans celle du Conseil Général d'ailleurs. Le 17 septembre dernier, les engins commençaient la « déconstruction ». D'ici un an, sur le foncier devenu disponible, 23 pavillons locatifs sortiront de terre et formeront la jolie résidence de « l'Agau » (« l'eau qui court »).

4 ans pour persuader tous les partenaires qu'un Espace Multisports était nécessaire à AUREILHAN et ses plus de 8 000 habitants, et que notre Ville, riche de son tissu associatif, méritait d'être accompagnée pour que cet équipement structurant voit le jour. Ça y est. Après un tour de table fructueux (ce projet est subventionné à 60% !) et des fouilles d'archéologie préventive heureusement infructueuses, la 1ère pierre pouvait être posée le 27 octobre dernier. Ce bâtiment tant attendu par les associations, qui permettra au Centre Jean Jaurès d'avoir également une vocation festive plus affirmée, devrait être terminé en juin 2013.

Enfin, je veux souligner la réflexion sérieuse et le travail immense qui ont conduit à l'écriture du Plan Local d'Urbanisme (PLU), document planificateur particulièrement important qui organise la ville pour les 10 ans à venir. D'ailleurs, les groupes politiques ne s'y sont pas trompés : tous ont choisi de s'exprimer sur ce sujet dans les tribunes libres de ce bulletin municipal. 27 voix sur 29 ont approuvé ce projet de PLU lors de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre. Maintenant, la parole est aux personnes publiques associées : Etat, Collectivités territoriales et Chambres consulaires donneront leur avis. Puis, viendra le temps où chacun pourra formuler ses observations lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler au début de l'année prochaine. Et le dernier mot reviendra au Préfet qui approuvera ou non le document conclusif.

Vous le voyez, à votre écoute et avec le souci permanent de l'intérêt général, l'équipe municipale poursuit la réalisation du programme que vous aviez validé. Cela est bien normal : les engagements pris doivent être tenus.

Avec un peu d'avance et beaucoup de sincérité, je vous souhaite chaleureusement douceur et bonheur pour les fêtes de cette fin d'année.

*Fidèlement à vous,*

## BREVES ...

### Cérémonie du XI Novembre

Le 11 novembre dernier, Le Maire, le Conseil Municipal et la Section des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre ont célébré le 94ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

Cette Cérémonie du Souvenir fut l'occasion de présenter le nouveau drapeau de la section des Anciens Combattants d'Aureilhan. Georges DUPUY, Président, les porte-drapeaux et les membres du Bureau de la section des Anciens Combattants ont remis en dépôt à la Ville d'Aureilhan leur ancien drapeau. La passation de cet emblème s'est déroulée sur le parvis de la Mairie, place François Mitterrand.



Crédits photo : Jean-Bernard DUBARRY

## Un véhicule pour la Police Municipale

Après le renforcement de ses effectifs, le service de la Police Municipale s'est doté d'un véhicule d'intervention muni de tous les équipements inhérents à la profession. Cette acquisition, devenue indispensable, permet d'améliorer le service rendu au public : les deux agents multiplient les patrouilles, sont plus visibles et leurs interventions plus rapides. Ce véhicule vient en complément du Vélo Tout Terrain, moyen de locomotion de proximité qui permet d'assurer les missions de surveillance des bâtiments publics et des infrastructures routières.

### Les missions de la Police Municipale

- Veiller au maintien de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité sur les voies publiques et autour des bâtiments publics.
- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du Maire.
- Veiller au respect des règles relatives à la circulation, au stationnement et à l'urbanisme, les faire appliquer.
- Assurer des missions générales de Police Municipale (sécurité et prévention aux abords des écoles, surveillance des manifestations locales, occupation du domaine public, affichage
- panneaux publicitaires, gestion des objets trouvés, chiens dangereux).
- Assurer les tâches administratives (rédaction des arrêtés municipaux, courriers divers, numérotation des rues)
- Veiller et contribuer au bon déroulement des cérémonies et manifestations publiques.
- Traiter les errances animales.
- Etre en contact avec la population.



De gauche à droite : Simone GASQUET, Maire-Adjointe déléguée à la sécurité, Sophie BERTHET, Gardien, Jean-François LOPEZ, Brigadier-Chef Principal, Yannick BOUBÉE, Maire

### Contact

**Police Municipale** : 05.62.38.91.52. Si les policiers ne répondent pas car en mission à l'extérieur, l'appel bascule sur le standard qui prendra vos coordonnées afin que vous soyez recontacté.

**Simone GASQUET**, Maire Adjointe déléguée à la Sécurité, reçoit tous les mardis. La prise de rendez-vous s'effectue en Mairie ou par téléphone (05.62.38.91.50), aux jours et horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h)

## A propos du Plan Local d'Urbanisme : la phase de projet s'achève ;

**Le 24 septembre dernier, le Conseil Municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) conduisant la procédure jusqu'à son terme, à savoir l'approbation définitive**

### La Composition du dossier

Le dossier de P.L.U. est constitué de pièces réglementaires dont voici les principales :

- ▶ Rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, explications des choix retenus et évaluation des incidences du plan sur l'environnement) ;
- ▶ Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;
- ▶ Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
- ▶ Plans de zonage et règlement des zones ;
- ▶ Eléments Remarquables du Paysage ;

Des pièces administratives et diverses annexes (servitudes, annexes sanitaires,...) complètent également le dossier.

### Rappel sur les éléments majeurs du dossier

Le **PADD** a été débattu en Conseil Municipal le 16 septembre 2011. Il se décline en 4 axes majeurs qui représentent la « ligne de conduite » de ce document. Ils vous ont été présentés dans le bulletin municipal n°13 (Janvier 2012) et sont expliqués dans l'exposition qui se tient en Mairie.

Pour rappel, ce document se décline en 4 axes majeurs :

- ▶ Renforcer la vitalité du territoire communal : accueillir de nouveaux habitants dans de bonnes conditions de vie, encourager le développement des commerces, services et équipements de proximité, maintenir l'espace à vocation agricole ;
- ▶ Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain ;
- ▶ Garantir la diversification des fonctions urbaines et l'équilibre du territoire : diversifier le parc de logement, préserver les ressources énergétiques et environnementales, gérer les déplacements ;

- ▶ Préserver et mettre en valeur les ressources du territoire : poursuivre et étendre la qualité architecturale et urbaine, préserver les milieux naturels et les paysages, préserver les secteurs de risques identifiés et connus.

**Ce projet vise ainsi à accueillir quelques 800 nouveaux habitants (pour un total de 9000 Aureilhanais), soit environ 500 nouveaux logements.**

Ce projet politique se traduit ensuite de façon concrète dans trois documents : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.).

**Dans un souci de modération de la consommation de l'espace et pour limiter l'étalement urbain, environ 60 hectares seront ouverts à l'urbanisation à court, moyen et long terme (AU et AU0) contre 160 hectares dans l'ancien Plan d'Occupation des Sols.**

Le **zonage** couvre l'ensemble de la Commune et distingue 4 grands types de zones :

- ▶ Des zones urbanisées : Centre et quartiers anciens (« Ua ») ;
- ▶ Des zones à caractère naturel / agricole, destinées à être urbanisées à court, moyen et long terme (« AU », « AU0 ») ;
- ▶ Des zones agricoles à protéger pour leur intérêt agronomique et économique ;
- ▶ Des zones naturelles et forestières comprenant également des secteurs destinés aux loisirs, à l'exploitation de gravières,...

Sur le plan de zonage peuvent également figurer des éléments complémentaires tels que les emplacements réservés, les espaces boisés classés (E.B.C.) ou les

## e ; la consultation des Personnes Publiques Associées commence.

LU). C'est désormais la dernière phase, dite administrative, qui est engagée, permettant ainsi de valider le projet par l'Assemblée délibérante et la prise d'un arrêté par le Préfet.

éléments remarquables à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (lavoirs, canaux,...).

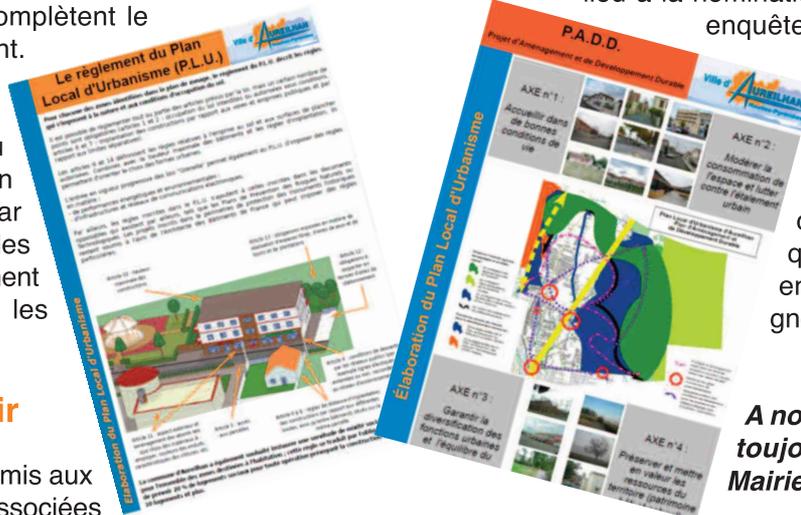
Pour chacune des zones identifiées dans le plan de zonage, le règlement décrit les règles qui s'imposent à la nature et aux conditions d'occupation du sol. Les règles générales existantes dans l'actuel POS sont globalement conservées ; la Commune d'Aureilhan a néanmoins souhaité instaurer une servitude de mixité sociale pour l'ensemble des zones destinées à l'habitation. Cette règle se traduit par l'obligation de prévoir 20 % de logements sociaux pour toute opération de construction de 10 logements et plus.

Enfin, les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)**, obligatoires dans les secteurs « AU » complètent le zonage et le règlement.

L'objectif de ces orientations est de favoriser l'insertion du projet dans son environnement, par exemple en prévoyant les modalités de raccordement des voies à créer sur les rues existantes.

### Les étapes à venir

Le dossier va être transmis aux Personnes Publiques Associées



(PPA), interlocuteurs obligés de la Commune durant toute la phase d'élaboration du P.L.U. Leur rôle est de prendre connaissance du projet puis de donner leur avis.

### 2013... Bientôt l'enquête publique

L'enquête publique a une fonction analogue à la consultation des PPA, à cette différence près qu'elle s'adresse à tous les citoyens. Elle permet à la fois d'informer le public et de recueillir ses avis. Lors de l'enquête publique, tous les éléments constitutifs du P.L.U. sont mis à disposition du public. S'y ajoutent également les avis des PPA et les propositions de réponses de la Commune.

L'enquête publique dure au minimum 1 mois et donne lieu à la nomination d'un commissaire enquêteur par le Tribunal

Administratif.

Toutes les modalités pratiques relatives à cette enquête vous seront communiquées dès que le commissaire-enquêteur sera désigné.

**A noter : l'exposition est toujours consultable en Mairie.**

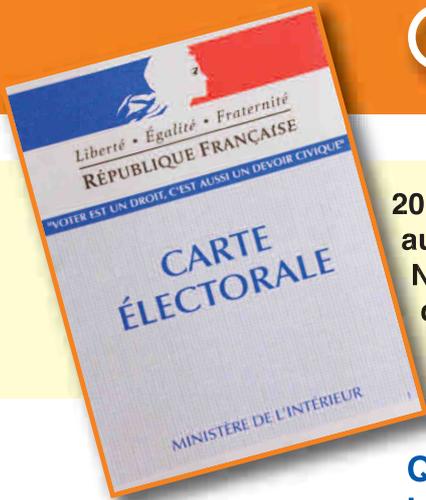
### Pour plus d'informations

**Emmanuel ALONSO**, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, reçoit tous les jeudis sur rendez-vous.

**Béregère HAURINE**, responsable du Service Urbanisme, reçoit tous les jours sur rendez-vous.

*La prise de rendez-vous s'effectue en Mairie ou par téléphone (05.62.38.91.50), aux jours et horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h)*

Pages réalisées par le Bureau d'Etude TADD



2012 fut une année riche en élections. Les prochaines échéances auront lieu en 2014, avec notamment les élections municipales. Nous vous proposons dans cette double page un jeu de questions/réponses sur la procédure d'inscription sur les listes électorales.

## Quelles sont les démarches à effectuer pour s'inscrire sur les listes électorales ?

### Les inscriptions sur demande

Le principe est celui de l'**inscription volontaire** (inscription sur demande) sauf pour les personnes atteignant l'âge de 18 ans et pour lesquelles la procédure d'inscription est engagée d'office. Qui est concerné ? Il s'agit des nouveaux arrivants (en s'inscrivant, ils seront automatiquement radiés de leur ancienne commune par le biais de l'INSEE) ou des personnes qui ne se sont jamais inscrites sur les listes électorales.

Il existe deux types d'inscriptions :

### Les inscriptions d'office

**Les personnes qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrites d'office** sur les listes électorales de la Commune. L'INSEE communique à la mairie les informations nécessaires, basées sur le recensement militaire. La mairie envoie ensuite un courrier informant de l'inscription d'office. La personne n'a aucune démarche à effectuer, sauf à fournir un justificatif de domicile.

Pour une inscription volontaire, vous devez vous rendre au Service Election de la mairie et fournir les documents suivants : le formulaire d'inscription (il vous sera délivré sur place), une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile. La carte électorale est envoyée à votre domicile l'année qui suit votre inscription.

## Où puis-je m'inscrire sur les listes électorales ?

En règle générale, les **inscriptions s'effectuent à la mairie de son domicile**. Vous pouvez également être inscrit dans la Commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ou bien dans la Commune de résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois.

## Quand puis-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Les demandes d'inscription sont recevables pendant toute l'année, jusqu'au 31 décembre. Elles prennent effet le 1er mars de l'année suivante. Ainsi, pour pouvoir voter l'année N, il faut s'inscrire au plus tard le 31 décembre de l'année N-1.

**Cas particulier : les personnes qui atteignent la majorité entre le 1er mars de l'année du scrutin et veille du 1er tour de l'élection sont inscrites d'office sur les listes électorales et peuvent donc prendre part aux opérations de vote.**

# z-vous sur les listes électorales !

## Quelles sont les démarches à effectuer en cas de déménagement ou de changement d'état civil (mariage, divorce ...) ?

Déménagement hors Commune : vous devez vous rendre à la mairie de votre nouveau domicile pour vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle Commune ; ce faisant, vous serez radié automatiquement des listes de votre ancienne Commune.

Déménagement à l'intérieur de la Commune : afin de mettre à jour votre inscription sur les listes, vous devez vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Un changement de domicile peut entraîner un changement de bureau de vote.

Attention : si cette formalité n'est pas remplie, vous êtes susceptible d'être radié des listes électorales. En effet, les courriers qui peuvent vous être adressés (exemple : envoi d'une nouvelle carte électorale) seront envoyés à l'ancienne adresse. Ils seront retournés en mairie avec la mention « NPAI » (« n'habite pas à l'adresse indiquée ») ; la Commission Administrative de révision des listes électorales pourra considérer que vous n'êtes plus domicilié sur la Commune et demander votre radiation.

Changement d'état civil (changement de nom marital par exemple) : en cas de mariage ou de divorce etc... vous devez vous présenter au service élections de la mairie et présenter la copie, selon le cas, d'une des pièces suivantes :

- ◇ jugement modificatif d'état civil
- ◇ carte nationale d'identité si elle mentionne le nouveau nom
- ◇ livret de famille
- ◇ acte de naissance

## Quel est le rôle de la Commission Administrative de révision des listes électorales ?

Dans chaque Commune, une Commission Administrative de révision des listes est en charge de dresser et réviser la liste électorale. Elle statue sur les demandes d'inscriptions déposées en mairie depuis le 1er Janvier, elle examine la liste nominative transmise par l'INSEE des personnes susceptibles d'être inscrites d'office, elle procède aux radiations.

## Quels sont les recours en cas d'omission d'inscription ou de radiation erronée ?

Il peut arriver que la Commission de révision des listes électorales commette une erreur purement matérielle et, par exemple, radie à tort un électeur. Le code électoral prévoit dans ce cas la possibilité de réintégrer l'électeur ainsi évincé, et ce jusqu'au jour même du scrutin. Il suffit de se rendre au tribunal d'instance muni d'une attestation du maire justifiant cette omission ou radiation, d'une copie de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (EDF, téléphone) ou attestation du maire de la Commune. Le tribunal rend une ordonnance qui permet à l'électeur de voter.

### Pour plus d'informations

**Stéphane PAHU**, Service Elections : 05.62.38.91.72

**Maryvonne GARBAYE**, Maire Adjointe, Présidente déléguée de la Commission administrative de révision des listes électorales.

# La forêt, notre bien commun

**La gestion de la forêt constitue une des préoccupations constantes de la Commission Environnement. Les Aureilhanais sont nombreux à en parcourir les sentiers pour des moments de détente, la pratique du sport, de la chasse ou de la pêche.**

D'une superficie de 41 hectares, la forêt communale est soumise au régime forestier qui a pour objectif de garantir la protection du patrimoine forestier public et sa gestion durable. Dans ce cadre juridique, la Commune doit élaborer un plan d'aménagement forestier qui planifie les interventions de sylviculture, les conditions d'exploitation, le reboisement, l'aménagement pour l'accueil du public, etc...

En partenariat étroit avec les services de l'Office National des Forêts (ONF), la Municipalité veille à

garantir la diversité biologique (en favorisant par exemple le mélange des essences), la productivité, la capacité de régénération de la forêt... Pour respecter ces objectifs, les services communaux et les élus, en collaboration étroite avec un agent de l'ONF, élaborent et mettent en œuvre un programme annuel de travaux d'entretien, planifient des coupes de bois, veillent au bon état de cet espace naturel.

Nous pensons parvenir à satisfaire toutes les demandes en respectant les souhaits de tous les utilisateurs, et en veillant au respect de l'écosystème et de la sécurité de tous.



*Préparation de la prochaine coupe de bois. Michel Buisan, Responsable du Centre Technique Municipal, Simone GASQUET, Maire Adjointe et Régis LERMITTE, agent de l'ONF.*

### Les coupes affouagères

La forêt constitue un apport en bois de chauffe non négligeable en ces temps de crise où les factures énergétiques grèvent le budget des familles.

L'occasion des coupes affouagères est, de plus, le moyen de maintenir le lien social et la convivialité entre les habitants, C'est la raison pour laquelle la vente se fait sur pied et non pas après la coupe par une entreprise, ce qui générerait une augmentation du prix de la stère.

### Composition de la Commission Environnement - Cadre de vie - Eau - Forêt

**Présidente déléguée :** Simone GASQUET

**Conseiller Municipal Délégué :**  
Manuel ESPEJO

Geneviève DORGANS  
Emmanuel ALONSO  
Sarah DUCO  
Philippe DUSSERT  
Jocelyne JOANDET  
André BOYRIE  
Françoise MAZOUÉ  
Jacques LAPALISSE



*Sur le terrain : Michel BUISAN, Simone GASQUET, Régis LERMITTE et Jean-Pierre LAFFARGUE, agent de maîtrise au Centre Technique Municipal.*

## Rencontre avec les associations aureilhanaises

La seconde édition de la « Rencontre avec les Associations aureilhanaises » s'est déroulée le 8 septembre dernier, au Centre Jean Jaurès. Retour en images sur cette journée conviviale.



## Plan Local d'Urbanisme

Lors du dernier Conseil municipal notre groupe a débattu sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous considérons que le PLU est un élément essentiel du développement de notre commune tant structurellement que socialement.

Aussi, lors des nombreuses réunions du comité de pilotage servant à définir les grands axes de ce projet structurant, nous avons émis plusieurs remarques et revendications qui ont été prises en compte par la majorité municipale :

- Notre groupe combat depuis son origine le projet du barrage de L'Ousse, aberration environnementale et technique, nous nous sommes associés au classement de cette zone en "élément remarquable" permettant de protéger et de maintenir ce site en l'état.
- Notre principale revendication portant sur l'aménagement des quartiers, notamment au niveau de l'urbanisation future des "dents creuses" (parcelles vierges de toutes constructions situées en zone urbanisée)

Deux préoccupations fortes nous tenaient particulièrement à cœur :

- Permettre aux propriétaires de ces parcelles de pouvoir disposer librement de leurs biens
- Aménager ces zones en respectant les riverains et en préservant leur cadre de vie et leur quiétude.

Dans cette optique nous avons demandé une modération et une limitation des constructions verticales (pas ou peu d'immeubles et limités à deux étages dans les zones pavillonnaires).

De même nous avons demandé et obtenu que l'aménagement de ces quartiers permette l'implantation de petites structures commerciales et artisanales telles que commerces de proximité, cabinets paramédicaux...

Conscients qu'il est de notre responsabilité d'élus de définir le "AUREILHAN de demain" et soucieux de préserver l'intérêt et la qualité de vie de tous les habitants de notre commune, nous avons voté pour ce projet de PLU.

Bien évidemment les remarques et requêtes des habitants et organismes associés qui viendront compléter ce document de travail, devront être prises en compte dans l'intérêt général, avant son adoption définitive par le conseil municipal.

Nous restons bien sûr à votre disposition, vous pouvez nous contacter au : 06.11.01.65.35

**Annie AGUADO      Françoise MAZOUÉ**  
**André BOYRIE      Jean-Marc LACABANNE**

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

## Une année après...un fiasco !

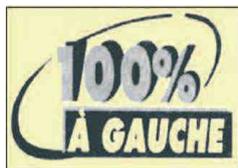
**Septembre 2011**, le conseil municipal votait à l'unanimité le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), véritable « feuille de route » et nouvelle « philosophie » pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui montrait tant de carences.

**Tout semblait donc réuni** pour dessiner un futur territoire communal : **urbanisation** maîtrisée et recentrée et **équilibres** respectés entre les différents espaces (urbain, agricole et naturel) **afin** d'offrir un cadre de vie satisfaisant et un environnement préservé à la population aureilhanaise.

*« La mariée était trop belle »*

Un an plus tard, **en septembre 2012**, le compte n'y est pas. **En effet**, la majorité municipale a mal mené les derniers mois d'élaboration du PLU en coupant court à toutes

discussions notamment sur les enjeux environnementaux et les réponses à y apporter. Une façon de saborder un travail collectif pour lequel nous n'avons pas été en reste. Contradiction, incohérence et absence de rigueur ne semblent **pas gêner** cette majorité, saupoudrée de couleurs sociale et verte. Et, lors de la réunion du conseil municipal du 24 **septembre dernier**, l'arrêté concernant le Plan Local d'Urbanisme qu'elle a proposé est **imparfait**, faisant, comme par le passé, de l'espace naturel et agricole une « **variable d'ajustement** » pour d'éventuels « plans sur la comète » couteux et inutiles : rocade EST, barrage de l'Ousse...Les générations d'aujourd'hui et futures apprécieront.



**Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat,**  
**Conseillers municipaux 100 % à Gauche**

Le 29 octobre 2012

## Transparence et clarté pour un Plan Local d'Urbanisme novateur et durable

Elaborer le Plan Local d'Urbanisme n'est jamais chose aisée pour les équipes municipales. Pourquoi ?

- parce que cela demande une réflexion prospective qui doit s'émanciper des standards quotidiens,
- parce que cela exige la détermination de choix précis et des prises de décisions parfois difficiles mais nécessaires,
- parce que l'intérêt général peut se heurter à l'intérêt privé.

Alors, quels principes essentiels retenir ?

- d'abord, et dans l'objectif de bâtir un projet partagé le meilleur possible pour la collectivité, composer un comité de pilotage où toutes les composantes du Conseil Municipal sont représentées. Cela a été fait.
- Retenir ensuite un groupement d'études compétent et facilitateur, qui s'approprie les caractéristiques de la Commune, mesure les enjeux, propose des axes de travail, guide, recueille et transcrit fidèlement la pensée des élus. Cela a été fait.
- Garder un strict et total principe de neutralité, sans se préoccuper du parcellaire pour penser et agir librement. Cela a été fait.

Puis, quelle méthodologie appliquer ?

- réaliser le « bon » diagnostic, essentiel pour la suite de la démarche. Quatre ateliers thématiques ouverts à des professionnels, des experts et tous les élus ont été réunis aux mois de mars et d'avril 2011.
- Construire patiemment le projet d'aménagement et de développement durable pour ensuite décliner le zonage de la Commune, avec le règlement afférent. Le comité de pilotage (8 réunions) et la Commission d'Urbanisme ont travaillé sérieusement à cette réalisation, d'octobre 2010 à juin 2012.
- Expliquer, toujours expliquer. Les propriétaires des « dents creuses », espaces vierges enchâssés dans la ville et à urbaniser en priorité, ont été conviés à deux réunions organisées à leur intention. Puis, deux réunions publiques auxquelles toute la population était invitée ont été tenues : le 25 avril et le 19 juin 2012. L'exposition publique, ouverte à tous en Mairie, a débuté le 25 avril 2012 et se poursuit actuellement.

Nous avons arrêté le projet de ce Plan Local d'Urbanisme le 24 septembre 2012. Le Conseil Municipal dans sa très grande majorité (27 voix sur 29) a approuvé le document. Maintenant, les personnes publiques associées sont en train de l'examiner. Puis viendra le temps de l'enquête publique pour laquelle une large information sera faite.

Au-delà du sérieux manifesté tout au long de la procédure, notre groupe a voulu écouter, dialoguer et échanger dans un souci permanent de transparence et de clarté. Cette démarche collective que nous avons ardemment souhaitée nous a permis d'écrire des orientations conformes à l'intérêt général et à un développement raisonné de la Commune.

Pour le Parti Socialiste,  
Claude PAHU

Pour le Parti Communiste,  
Simone GASQUET

Pour Europe Ecologie - Les Verts,  
Yves CARRIÉ

## De la déconstruction du hameau de Joulanes à la pose de la 1ère pierre de l'espace multisports : un automne riche en événements pour la Commune d'Aureilhan

Le promeneur qui longe le canal du Moulin, aux abords de la cité des Arrious aura remarqué que le hameau de Joulanes n'est plus. Les travaux de déconstruction (débutés le 17 septembre dernier) puis de viabilisation devraient s'achever prochainement. La suite ? La construction de 23 pavillons par PROMOLOGIS et un maillage avec la cité des Arrious. La réhabilitation du quartier est donc en bonne voie.



*Pierre FAURE, 1er Adjoint, et Yannick BOUBÉE, Maire, sur le chantier des travaux de déconstruction du Hameau de Joulanes.*

Autre chantier phare du mandat : la construction de l'espace multisports. Les travaux ont également

débuté le 17 septembre. Si le planning est respecté, le bâtiment devrait être complètement achevé au mois de juin prochain pour que les associations puissent l'utiliser à partir du mois de septembre 2013. La pose symbolique de la première pierre a eu lieu le 27 octobre. La création de cet équipement structurant sur ce site vierge de 15 hectares annonce un mouvement d'une grande ampleur pour la Commune : l'aménagement d'un nouveau quartier durable. Nous aurons plaisir à revenir plus amplement sur ce projet.



*Espace multisports : Les travaux de terrassement, en septembre.*

## Appel à contribution : quel nom pour la maison « Pomès » et le futur espace multisports ?



*La Maison « Pomès »*



*A2A Odile et Pascal SERVIN - architectes  
image : Olivier GEORGETTE*

**La Maison « Pomès »**, située rue Jules Guesde, à côté de l'école maternelle Marcel Pagnol, accueille la Maison des Jeunes et de la Culture depuis le début de la rentrée 2012. Cette association, en charge des accueils de loisirs, propose également à tout un chacun, notamment avec les différents clubs d'activités, des loisirs variés et intergénérationnels. **L'espace multisports**, déjà présenté, sera livré à l'été 2013. Voici deux bâtiments publics que la Municipalité souhaite dénommer.

**La Municipalité invite donc tous les Aureilhanais qui le souhaitent à participer à la recherche des futures appellations de ces deux équipements.** Vous pouvez envoyer vos contributions par courrier, à l'attention de Mme Anne-Lise GAILLARD (Mairie d'Aureilhan - Place François Mitterrand - 65800 AUREILHAN) ou par e-mail (annelise.gaillard@ville-aureilhan.fr), pour le 20 décembre 2012 dernier délai.